

Appel à projets

Colloques et Conférences Scientifiques 2023

La Faculté des Sciences souhaite soutenir les initiatives d'animation scientifique au sein de la faculté, via le co-financement de colloques et conférences scientifiques.

Pour 2023, une enveloppe budgétaire de 70 K€ est dédiée au financement de cette action. Le budget maximal attribué par projet est de 6 K€.

Un bilan de l'utilisation des crédits sera demandé après l'évènement.

Après examen par le bureau de la Commission Recherche, les demandes feront l'objet d'un arbitrage par la Commission Recherche de la Faculté des Sciences.

ÉLIGIBILITÉ

- L'évènement, colloque ou conférence, doit être organisé ou co-organisé par un membre d'une unité de recherche dont Université Paris Cité est tutelle, au sein d'une composante de la Faculté des Sciences,
- L'évènement doit avoir lieu sur l'un des sites d'Université Paris Cité ou en région parisienne, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023,
- Les dépenses liées aux projets seront éligibles en 2023 et non reportables,
- Tous les supports de la communication de l'évènement devront mentionner « Faculté des Sciences, Université Paris Cité » et faire figurer le logo d'UPCité et de la Faculté des Sciences.

DEMANDE DE SOUTIEN

Le dossier sera constitué des éléments suivants :

1- Une fiche synthétique indiquant

- L'intitulé, les dates potentielles et le lieu de la manifestation
- Les coordonnées du/de la porteur·euse de projet, *ie* l'organisateur·trice principal·e au sein d'Université Paris Cité (nom, prénom, statut, mail, unité de recherche, composante)
- Le nombre de participant·es
- Le budget demandé

2- Une présentation scientifique de l'évènement

Présenter, de façon synthétique : les thèmes scientifiques et les objectifs de la manifestation, sa visibilité (au niveau national voire international), le programme prévisionnel et le comité d'organisation.

3- Le budget de l'évènement

Indiquer le budget prévisionnel global de l'évènement, en incluant le montant demandé à la Faculté des Sciences, les apports éventuels des co-financeurs, l'ensemble des dépenses et des recettes (voir modèle ci-joint à compléter et à joindre au dossier).

Chaque demande doit être visée par le-la directeur·rice de l'unité et adressée par email à Emilie BOUTIN (emilie.boutin@u-paris.fr) au plus tard le **17 octobre 2022**.